



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

AFP

Question écrite n° 8940

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de la communication sur la situation de l'AFP. Les recentes declarations du president-directeur general, informant qu'il voulait a terme changer le statut de l'AFP, inquietent legitiment les personnels de l'agence. La presse parisienne, celle de province, la presse etrangere s'inspirent bien souvent des textes realises par l'AFP, dont l'image et la reputation, dans le monde et en France, ne sont plus a faire. Il souhaite connaitre les intentions du Gouvernement au sujet de l'AFP et plus particulierement en ce qui concerne son statut, l'Etat devant garantir son independance a l'egard des groupes de presse ou des gouvernements etrangers, en lui donnant les moyens de fonctionner et de s'organiser.

Texte de la réponse

La declaration du president-directeur general de l'Agence France Presse, a laquelle se refere M. Georges Hage portait exclusivement sur les moyens susceptibles d'assurer a l'avenir le financement du developpement international de l'Agence, qui represente actuellement la moitie de ses charges. La question du statut de l'Agence releve de la loi. Le Gouvernement qui demeure tres attache au rang que doit tenir l'AFP dans le monde, et a son independance, n'envisage pas de reforme legislative de son statut. Le contrat de plan signe le 25 octobre 1991 pour une duree de quatre ans entre l'Etat et l'AFP marque la volonte des pouvoirs publics d'accelerer la modernisation de l'Agence et d'en ameliorer la productivite tout en invitant celle-ci a developper ses efforts de commercialisation et a rechercher toutes les voies possibles de diversification, dans les limites fixees par son statut. En contrepartie des engagements pris par l'Agence, le contrat de plan a defini la contribution particuliere de l'Etat, a savoir une hausse annuelle des tarifs d'abonnement des administrations superieure de 2 p. 100 au taux de l'inflation previsionnelle et un pret participatif d'un montant de 90 millions de francs destine a achever le renouvellement de l'equipement informatique central du bureau parisien de l'AFP. Ainsi, pour 1994, les abonnements souscrits par l'Etat s'elevent a 558 443 346 francs, en augmentation de plus de 21 millions de francs par rapport a 1993.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8940

Rubrique : Presse

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4424

Réponse publiée le : 28 février 1994, page 1018